

Assemblée générale annuelle

de l'association sportive culturelle et d'entraide de l'Équipement de Haute-Savoie

Tenue le 21/04/2022, à la DDT 74, à Annecy

Siège social : DDT HAUTE-SAVOIE – ANNECY

Téléphone : 04 50 33 77 52

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

Nombre de membres représentés :

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapports d'activités des trois sections
- Rapport financier et comptes de l'exercice clos
- Projet de budget 2022
- Renouvellement des membres du comité directeur
- Renouvellement du vérificateur aux comptes
- Fixation du montant des cotisations annuelles des membres
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

Michèle MANENT, présidente de l'ASCEE 74 remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pour participer au vote.

Elle présente la liste des membres sortants du comité directeur puis les candidatures reçus (cf **Renouvellement du tiers sortant**). M. Jérôme GASPARIK, sortant n'a pas souhaité renouveler sa candidature, Michèle MANENT le remercie pour sa participation active tout au long de sa « carrière » associative.

Rapport moral

La présidente fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe).

Elle remercie la DDT de la Haute-Savoie pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le rapport moral est validé.

☆☆☆

Rapports d'activités par section

La vice-présidente **Sport** présente les activités sportives de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Sport » (voir annexe) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Sport » est *adopté*.

☆☆☆

Jean-Bernard Tailhardat , adjoint à la **Culture**, présente les activités culturelles de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Culture » (voir annexe) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Culture » est *adopté*.

☆☆☆

Maurice PERRIAUD, vice-président **Entraide**, présente les activités entraide de l'association pour l'exercice clos.

Suite à cette présentation, l'assemblée a posé les questions(voir rubrique questions diverses).

L'assemblée ayant obtenu réponse à toutes les questions posées, le rapport d'activités « Entraide » (voir annexe) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Entraide » est *adopté*.

☆☆☆

Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Lecture du rapport de vérification des comptes par la trésorière adjointe, car le vérificateur aux comptes est en visio, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en annexe), et propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables.

Georges Chamoux, trésorier, présente rapidement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir présenté le tableau des dépenses et des recettes par grand poste.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Il est noté deux erreurs dans le tableau du budget réalisé. Elles sont rectifiées dans le tableau définitif joint au compte-rendu :

- dans le tableau est inscrite une ligne journée enfant du tableau de l'année précédente. Dans le tableau définitif, elle est inscrite à zéro dans la mesure où cette journée n'a pas eu lieu.

- des points ont été mis à la place des virgules sur certaines lignes. Le trésorier a effectué la modification qui n'apporte pas de changement au niveau de chacune des lignes du tableau, mais avait faussé certains totaux.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le Quitus au comité directeur de l'association.

Pour :

Contre :

Abstention:

Cette résolution est *adoptée*.

Projet de budget 2022

La présidente et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises (en annexe).

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu, qui fait apparaître un total de dépenses prévisionnelles de 76.240 € (soixante-seize mille deux cent quarante euros - dont une dépense de 25.000 € pour l'achat d'un nouveau fourgon) et un total de recettes prévisionnelles de 76.240 € (soixante-seize mille deux cent quarante euros).

Pour :

Contre :

Abstention:

Cette résolution est *adoptée*.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Les candidats présents sont appelés à se présenter.

Stéphane René est en visio.

Les candidats devant être renouvelés se présentes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
DUBOIS-DAUPHIN Stéphane (CD74)	65	Pour un mandat de 3 ans
REYNAUD Claude (retraité)	68	Pour un mandat de 3 ans

TAILHARDAT Jean-Bernard (retraité)	67	Pour un mandat de 3 ans
------------------------------------	----	-------------------------

Résultat des votes pour les nouveaux candidats :

Candidats	Nb suffrages	Élus
Stéphanie BELEMIN-NOEL	65	Pour un mandat de 3 ans
Jeanne-Marie LECERF	65	Pour un mandat de 3 ans
Stéphane RENÉ	65	Pour un mandat de 3 ans

Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes

La présidente rappelle que le nombre maximal de vérificateurs aux comptes fixés dans les statuts de l'association est de 1.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter les vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Nb suffrages	Élu(s)
Florent DELAUNAY	68	Pour un mandat de 1 an

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Résolution : 15 € pour une carte familiale.

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2022 comme suit : 15 €

Pour : Contre : Abstention:

Cette résolution est *adoptée*,

Questions diverses des présents

- Pourquoi y a-t-il a autant d'argent sur le compte de l'Ascee ?

Georges Chamoux, Trésorier, explique que l'Ascee est propriétaire d'un appartement et de 2 mobilhome et donc nous avons des frais d'entretien, de taxes, foncière... sont à prévoir, changer notre fourgon qui nous est très utile... Peut-être voir augmenter les 30 % de participation pour nos adhérents.

C'est aussi une bonne gestion avec des partenaires qui nous soutiennent.

Fabrice Morel intervient en précisant que si les membres du bureau bénévoles ne se déplaçaient pas pour effectuer les travaux dans nos UA et faisaient appel à des entreprises cette somme fondrait comme neige au soleil.

- Proposition d'aller chercher et de proposer des activités autres pour montrer que l'ascee a les capacités de développer. Dynamiser l'offre de loisirs. Nous en prenons acte.

La présidente précise que l'Ascaf fait beaucoup d'activités 5(Gym, peinture, pilates..) et il y a 5 adhérents de l'Ascee ! C'est dommage car nous avons une convention avec eux.

Il est précisé que les membres du CD de l'Ascee se tiennent à la disposition des adhérents pour étudier toutes propositions.

→ Pourquoi investir dans un fourgon et ne pas le louer ?

Réponse : le comité directeur et ses membres (certains sont CD74 ou retraités) ne peuvent pas prendre de véhicule de la DDT, pour se rendre aux manifestations, ils prennent leur véhicule personnel. Par ailleurs, pour nous rendre dans nos UA, c'est souvent le WE et les départs et retours se font tard en fin de journée, donc les horaires pour une location de son pas ajustables. Ensuite, en cas d'accident ou d'accrochage du fourgon loué, c'est l'argent des adhérents qui paierait la caution. Donc le bureau est contre ce principe. Voilà quelques arguments pour acheter un nouveau fourgon..

→ Intervention d'un adhérent : il y a un manque d'activités qui prennent en compte les missions de notre ministère, proposer une thématique s'y affèrent.

Réponse : nous recherchons des activités incluant le thème de l'écologie et espérons des propositions de la part aussi des adhérents.

→ Question : Pourquoi l'Ascee 74 ne diffuse pas en parallèle en messagerie, les unités d'accueil présentes dans la rubrique « c'est encore libre » ?

Réponse : L'ASCEE 74 adressera un mail comportant les unités d'accueil disponibles quand elle aura l'information.

→ Question : Pourquoi le mobilhome de l'unité d'accueil de l'Ascee 74, au balcon du Lac, n'apparaît plus pour les réservations ?

Réponse : Le camping du lac n'a pas souhaité renouveler le contrat de location de l'emplacement du mobilhome. Nous n'avons donc plus cette unité d'accueil.

- Question : pourquoi doit-on être adhérent au minimum trois mois avant l'AG pour candidater au bureau (inscrits dans nos statuts).

Réponse : il a été considéré, que 3 mois sont vraiment nécessaire et un minimum car que l'agent doit connaître les activités et le fonctionnement de notre association.

****_****_****

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 17h.

La Présidente



La Secrétaire Générale



Annexes :

- Rapport moral
- 3 rapports (entraide, sport, culture)
- Bilan budget + rapport vérificateur aux comptes
- Budget prévisionnel

